

Assistance publique du Canada

retirer du domaine des services sociaux à cette étape-ci de notre évolution, ce serait le désastre. Le gouvernement fédéral a assumé lui-même cette obligation et il serait mal venu maintenant de la rejeter.

Je crains qu'ils aient raison ceux-là qui accusent le gouvernement fédéral de chercher à retirer sa participation des services sociaux, car comme je l'ai dit et ne tiens pas particulièrement à le répéter, il a clairement démontré en présentant son budget qu'il vise à réduire l'aide financière qu'il fournit aux provinces par le biais des paiements de transfert et de financement des programmes établis. Il pourrait ainsi arriver à se retirer tout à fait des services sociaux et des services qu'il fournit dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Nous devons veiller encore une fois à ce que le gouvernement fédéral n'avance pas trop dans cette voie, car nous aboutirions à un désastre et nous réduirions à néant les efforts que nous avons déployés pour mettre à la disposition de tous les Canadiens des services de qualité égale.

Je voudrais parler très brièvement de certaines évolutions dans le domaine de l'assistance sociale. J'ai constaté avec plaisir que la Nouvelle-Écosse a étudié le sort de la situation des femmes célibataires.

Mme Mitchell: Et les pères célibataires, eux?

M. Crosby: Les pères célibataires? Je parle d'eux aussi, s'ils ont des enfants à charge. Là où je veux en venir, c'est que lorsque nous parlons de mères célibataires, nous avons habituellement à l'esprit le cas de la femme qui devient mère et qui est incapable de s'occuper de son enfant. Personne n'aime les expressions péjoratives à l'endroit des femmes ou de qui que ce soit dans la société. N'empêche que j'ai des choses importantes à dire et que je tiens à vous en faire part et à vous exposer mes vues. Si tous les députés et tous les Canadiens savent ce qu'on entend par «mère célibataire», je n'insiste pas davantage. Si jamais on trouve une meilleure appellation, je l'utiliserai. Pour le moment, cependant, je parle des mères célibataires et du fait qu'on leur a déjà offert des services sociaux. C'est pourquoi je suis heureux de constater qu'à l'instar de la Nouvelle-Écosse, on est en train de réexaminer toute la situation. Un rapport d'étude de 325 pages vient de paraître; il s'intitule «Vulnerable Mothers, Vulnerable Children». Que mes amis néo-démocrates, à ma gauche, qui s'imaginent détenir le monopole des préoccupations sociales, sachent qu'ils ne sont pas les seuls à s'intéresser à ces problèmes. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'y intéresse aussi. Il s'en trouve même au sein du gouvernement fédéral pour se soucier de ces problèmes et pour intervenir. Ils se préoccupent de la question et, comme l'indique le titre du rapport, le sort des enfants ne nous laisse pas indifférents. Nous ne pouvons pas accepter que des enfants qui souffrent soient négligés; les problèmes n'en seraient que plus graves par la suite, sans compter l'aspect humain qui justifie à lui seul une intervention. Que les députés néo-démocrates sachent que nous sommes au courant de ces problèmes et tenons à ce qu'ils soient réglés.

Je veux aborder un autre aspect de la question, pour montrer quel effet les politiques gouvernementales peuvent avoir sur les services sociaux. Dernièrement, le gouvernement a fait savoir qu'il entendait imposer des conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage plus rigoureuses. Des idées comme celle-là, les réactionnaires s'en emparent pour déclarer que l'assurance-chômage est une mesure régressive, qu'elle encourage

l'oisiveté, qu'elle est une invitation à frauder le gouvernement et ainsi de suite. Peut-être. Il y a sûrement des Canadiens qui abusent de notre régime d'assurance-chômage, mais pourquoi amputer le bras quand on peut soigner la blessure ou guérir le mal. Occupons-nous de ce problème. Toutefois, le gouvernement ne devrait pas changer à la légère les critères régissant l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, car son initiative pourrait obliger un plus grand nombre de personnes à recourir à l'assistance sociale et il a été expliqué très clairement que les provinces n'ont pas les moyens financiers d'assumer cette charge.

● (1740)

Il est de notre devoir, envers les Canadiens, de trouver des solutions aux problèmes inhérents au Régime d'assistance publique du Canada. En effet, le Régime est l'instrument qui devra servir à régler des problèmes très graves et c'est pourquoi nous devrions l'examiner sous tous ses angles et chercher à l'améliorer. Toutefois, il est impossible d'améliorer la situation des gens si on réduit des services jugés nécessaires. Voilà ce que mon parti voudrait faire comprendre aux députés d'en face, monsieur l'Orateur. Le gouvernement doit comprendre que ces services sont essentiels non seulement pour la population qui en bénéficie, mais également pour l'ensemble du pays. Voilà pourquoi nous aurions tous intérêt à souscrire à cette motion.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler du Régime d'assistance publique du Canada et de la façon dont on pourrait l'améliorer pour répondre aux besoins de la population. A l'instar de mon collègue à ma droite, je voudrais contester les propos du député de Vaudreuil (M. Herbert) à propos de la suppression éventuelle du Régime, et à propos de la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des services sociaux. Ce serait faire une erreur très grave. Même si l'on adoptait la formule globale de financement, comme c'est le cas pour les services d'hygiène publique, ce serait faire une erreur car le gouvernement ne pourrait pas veiller d'aussi près à ce que le Régime soit juste et équitable à l'endroit des personnes qui en ont besoin.

Je voudrais rappeler sommairement la genèse du Régime d'assistance publique du Canada, monsieur l'Orateur. Le Régime a été créé en 1966 dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale, et les gouvernements des provinces peuvent s'en dissocier en donnant un préavis d'un an. Le coût des services sociaux est assumé à part égale par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Dans certains cas, si je ne m'abuse, un gouvernement provincial peut facturer aux municipalités 25 p. 100 de sa part.

En 1980-1981, 2,2 milliards de dollars étaient consentis aux services sociaux par le biais du Régime d'assistance publique du Canada. Cette somme a permis de fournir des services à 2,8 millions de Canadiens démunis, c'est-à-dire à environ 12,4 p. 100 de la population. Seules les personnes très pauvres peuvent bénéficier de ces services sociaux, monsieur l'Orateur. Ce pourcentage représente 639,000 familles pauvres, c'est-à-dire une famille sur dix au Canada, et 826,000 personnes célibataires. Nous savons, bien sûr, que bon nombre de ces personnes sont âgées et que la majorité de ces personnes âgées sont des femmes, ce qui signifie qu'environ 31,4 p. 100 des personnes célibataires au Canada sont déshéritées. Cela crée une demande de services énorme, monsieur l'Orateur, et cette